

Travaux de gros œuvres : Vous allez bientôt recevoir votre prime intempéries !

CP 124 : Construction

Qui a droit à la prime ?

Toutes les personnes qui réalisent des travaux de gros œuvres, comme des travaux de routes, de maçonnerie, toiture et façade. Le numéro ONSS de votre employeur, qui figure en général en haut de votre fiche de salaire, commence par les chiffres (0)24 ou (0)54. Par exemple: 024-0000097-96

Quel est le montant de cette prime ?

Le montant est inscrit sur votre carte intempéries, et s'élève à 2% du montant total de votre salaire brut de 2020. Par tranche de 1000 euros de salaire en 2020, vous recevrez 20 euros de prime.

Que devez-vous faire ?

Votre employeur vous enverra le formulaire avant le 30 avril 2021. Veuillez le remettre dûment complété à votre secrétariat de CGSLB. Nous vous payerons alors la prime.

Quand recevrez-vous votre prime ?

Les premiers paiements seront effectués à partir du 26 avril 2021.

Votre Liberté Votre Voix

